

COMPTE- RENDU DE LA CONFERENCE DU 11 JUIN 2020

Toutes les O.S. représentées au S.D.N.C. sont présentes.

BNIC : un protocole de reprise de contact entre les usagers et les géomètres va être mis en place à partir du 15 ou 22 juin. Il faut d'abord que ce protocole soit soumis au médecin de prévention et à la centrale . Il ne servira qu'en cas de situation complexe. Le contact en voie dématérialisée (mail, audio) reste la priorité . Avant une rencontre avec l'usager, ce dernier recevra le protocole et devra l'accepter par écrit.

Prime COVID : Comme toutes les directions, le SDNC avait une dotation correspondant à 30 % des agents susceptibles de recevoir une prime . 7,8 % des agents recevront une prime de 1000 € et 12 % à 330 €. Chaque agent sera prévenu individuellement. Les 10 % non distribués devraient revenir à la centrale.

SAPF : Alors qu'un SAPF (service de soutien au service de publicité foncière) devait ouvrir en septembre, la direction générale préfère le reporter à l'année prochaine. Donc, rien ne se passera en 2020. La C.G.T. rappelle que des postes des B.N.I.P.F.ont été gelés (départ à la retraite, mutations...) et qu'elles vont donc fonctionner à effectifs très réduits (58 agents au lieu de 94)

BNIC : le directeur nous annonce qu'un plateau de foncier innovant devrait être mis en place d'ici la fin de l'année à Saint Germain en Laye. Il s'agira de traiter les données fiscales en exploitant les images pour une mise à jour du plan, une valorisation des données ...

Cantine : les personnes extérieures devraient pouvoir revenir manger dès la semaine prochaine. La condition est de s'inscrire auprès de Sylvette pour un des 2 premiers services. Car après 12h30, l'accueil est fermé.

En ce qui concerne l'application résacantine, plusieurs autres directions sont intéressées pour la mettre en place dans leurs départements. Le service informatique y travaille afin que cette application devienne nationale. Dans un 2ème temps, ce serait de la développer sur smartphone. Le directeur pense pérenniser la fermeture de l'accueil de 12h30 à 13h30.

Nos questions :

- B.N.I.P.F. : à quand une reprise « normale » de l'activité au sein des brigades ? Une décision sera prise en septembre . Il n'y aura aucun changement durant l'été.

- Quand sera annoncé officiellement le report des catégories des ouvriers d'état ? Une information sera mise sur Ulysse très prochainement . Les épreuves se dérouleront mi septembre.

- Qu'en est-il des commandes au service de la signalétique ? Les commandes continuent d'affluer. A l'heure actuelle, avec le stock, il est possible de faire 600 plexiglas. Tous les agents du service pourront bien entendu bénéficier de leurs vacances. Si il y avait besoin de renfort, la direction ferait appel à des agents internes au sdnc.

- Quand les vacataires auront une réponse à leur demande d'embauche pour l'été ? Le plus rapidement possible, demain ou début de semaine prochaine.

- Serait-il possible de passer l'information qu'il faut se faire connaître auprès du service R.H. si nous avons été écrêtés pendant le confinement afin que les heures soient remises sur le compteur ? Le directeur préfère qu'une requête sirhius soit effectuée par le service RH .

- Les stocks de gel, masques, essuie-tout, alcool... sont-ils suffisants ? Oui, à l'heure actuelle, tous les stocks sont bien contrôlés et aucun manque n'est à déplorer.

- Pourquoi ne pas rédiger une fiche de poste pour le/la correspondant(e) social(e) ? La direction estime que ce n'est pas nécessaire. Tous les agents peuvent postuler ; ils auront une décharge pour accomplir la mission mais conserveront leur poste.

Solidaires demande si les bruits de couloir concernant la fin du télétravail au 10 juillet sont fondés. Le directeur rappelle que le DG demande à ce que les directions retrouvent petit à petit un rythme normal. Il faudra donc que le télétravail sans contrat cesse. Comme la fin de l'état d'urgence sanitaire est votée au 10 juillet, il est fort probable que les agents souhaitant bénéficier du télétravail fasse une demande de contractualisation auprès de la R.H. pour pouvoir continuer à télétravailler.

